

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 mars 2009  
(convocation du 2 mars 2009)

Aujourd'hui Vendredi Treize Mars Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUCHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVET Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BRON Jean-Charles à M. DUCHENE Michel  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
M. GELLE Thierry à M. DUART Patrick  
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 25  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à cpter de 11 h 30  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul  
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. BREZILLON Anne  
M. DELAUX Stéphan à M. BRUGERE Nicolas à cpter de 10 h 50  
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. LAURENT Wanda  
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard

M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT J.Jacques jusqu'à 10h 10  
M. HURMIC Pierre à M. NOEL Marie-Claude jusqu'à 11 h 30  
M. MERCIER Michel à M. MOULINIER Maxime à cpter de 11 h 45  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. PALAU Jean-Charles à M. DAVID Jean-Louis  
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. PIAZZA Arielle  
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques  
M. QUERON Robert à Mme. CHAVIGNER Michèle  
M. RAYNAUD Jacques à M. PAILLART Vincent  
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique  
M. SENE Malick à Mme. FAORO Michèle  
M. TOUZEAU Jean à Mme FOURCADE Paulette jusqu'à 10 h 30

#### **EXCUSEE :**

Mme HAYE Isabelle  
**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Programme de travail multipartenarial 2009 - CUB - Aurba - Subvention annuelle  
2009**  
 **Décision - Autorisation**

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération en date du 19 décembre 2008, le Conseil de Communauté a arrêté le programme de travail multipartenarial 2009 de l'agence d'Urbanisme Bordeaux Métropole (Aurba) ainsi que la subvention y afférent (sur une base provisoire estimée à 4 663 000 €) tout en précisant que celui-ci ferait l'objet d'une convention particulière afin d'arrêter définitivement le programme et le budget après délibération du conseil d'administration de l'Aurba.

Conformément à cette délibération du 19 décembre 2008, ainsi qu'à celle du 19 janvier 2007 qui dans le cadre d'une nouvelle convention cadre définit les conditions de la participation financière de notre Etablissement Public au programme partenarial annuel, il convient donc de valider :

- le projet de programme 2009 tel que présenté au Conseil d'Administration de l'agence du 22 janvier 2009, ceci au regard de sa cohérence par rapport aux politiques communautaires

Celui-ci pourra ensuite connaître des évolutions selon les règles déjà validées par notre Etablissement Public.

- le montant de la subvention y afférent.

**1° – les conditions d’élaboration du programme 2009 :**

Le programme a été établi conformément à la méthode validée par les partenaires reposant sur :

- l’élaboration, pour chaque étude, d’une fiche traduisant les attentes communautaires,

- l'analyse de l'opportunité et de la charge de travail correspondante, dans le cadre d'une concertation avec l' Aurba et de comités techniques débouchant sur un accord de tous les partenaires autour d'objectifs communs.

## **2°– le contenu du programme 2009 :**

Le programme 2009, se décline autour de onze missions thématiques dans lesquelles s'inscrivent les études mutualisées et/ou individualisées par partenaires.

### **1 – prospective et dynamiques métropolitaines**

Ce volet intéresse particulièrement la CUB au titre :

- des évolutions démographiques, dont nous avons besoin pour le PLH, pour la révision du PLU, et les cohérences territoriales (urbanisme, aménagement, attractivité économique des territoires...).
- des déplacements dans l'espace girondin au titre de la cohérence territoriale (PDU, SCOT...).
- de la prise en compte des directives du Grenelle de l'environnement dans les projets de territoire.

### **2 – planification et stratégies territoriales**

Ce volet, concerne les modifications et révisions du PLU et l'ensemble des études qui relèvent de ce document de planification, tant au niveau schéma de référence que des études territoriales et/ou réglementaires. Il concerne aussi le SCOT avec l'implication forte de la CUB dans sa révision.

### **3 – projets d'aménagement et qualité urbaine**

Ce volet concerne les études pré opérationnelles et opérationnelles ainsi que les réflexions sur la qualité urbaine.

### **4 – espaces publics**

Ce volet concerne principalement les réflexions relatives aux extensions du TCSP, le dossier Grenelle pour le tramway et le franchissement Jean-Jacques Bosc.

### **5 – environnement, ressources agricoles et naturelles, développement durable**

Outre sa participation aux réflexions générales mutualisées (plan climat), la CUB est concernée particulièrement par la protection et la mise en valeur des espaces naturels (agglo nature).

### **6 – déplacements et inter modalités**

Les points forts de ce secteur pour la CUB concernent le PDU (Plan de déplacement Urbain) et l'accompagnement, par des études adaptées du programme ambitieux de développement de la 3<sup>ème</sup> phase du tramway et du TCSP de la CUB.

## 7 – économie et attractivité des territoires

Ce secteur en évolution entraîne un panel d'études générales en lien notamment avec l'incidence de la Loi de Modernisation et d'Economie et l'évolution de la fiscalité.

## 8 – cohésion urbaine et renouvellement des quartiers

Du fait de son nouveau positionnement dans le pilotage de la politique de la ville, la CUB peut solliciter l'Aurba sur des notes de fond en appui de la mise en œuvre de sa politique, particulièrement en 2009 sur l'évaluation des CUCS.

## 9 – habitat et évolutions sociales

Ce volet concerne principalement le PLH pour sa mise en œuvre et sa révision.

## 10 – observation et veille urbaine

6 thèmes récurrents qui permettent l'animation, l'alimentation des réflexions en tant que base d'aide à la décision : PLU, PLH, PDU...

- l'habitat
- l'immobilier et le foncier
- les déplacements
- l'évolution du développement urbain
- divers bases de données et mode d'occupation des sols.
- environnement et risques

## 11 – communication et valorisation des politiques urbaines

La CUB peut s'appuyer en permanence sur la richesse du centre de documentation et les différentes publications, ce secteur concerne également l'assistance à la coopération internationale.

## 3°– les conditions d'adaptations éventuelles :

Cette programmation peut également être adaptée en fonction des urgences, de l'actualité des reports d'études ou des aléas de calendrier en s'assurant de la pertinence de la modification, de son adéquation avec la programmation générale et du respect de la subvention allouée pour l'année considérée (en substituant une étude à une autre).

Une évaluation annuelle doit être faite sur le programme écoulé.

A cet égard, les éléments de base de chaque fiche d'étude peuvent servir de base, quitte à être complétées ultérieurement pour préciser davantage les attentes des partenaires.

#### **4 – Les modalités de financement du programme :**

Par délibération n°2007/048 du 19 janvier 2007, le Conseil de Communauté a autorisé la signature d'une nouvelle convention cadre avec l'agence Urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine (Aurba), qui définit les conditions de la participation financière de notre Etablissement public.

Celle-ci prévoit notamment que l'attribution de la subvention annuelle de fonctionnement doit donner lieu à une convention particulière, soumise au vote du Conseil de Communauté.

Conformément au Plan à Moyen terme de l'Aurba, il vous est proposé d'arrêter le montant définitif de la subvention 2009 à 4 559 440€, dont :

- 4 358 150 € au titre du programme partenarial (objet de la convention particulière),
- 185 990 € au titre de la subvention liée au déménagement au hangar G2,
- 15 300 € pour la coopération avec le vénézuéla.

En conclusion, il est proposé :

- d'arrêter le programme 2009, tel que proposé tout en se réservant la possibilité de le faire évoluer en fonction des priorités conformément aux règles définies ci-dessus, dans le respect du montant de la subvention annuelle retenue au BP 2009.
- de procéder à une mise à jour intermédiaire en mai ou juin 2009.
- de retenir le principe d'un bilan annuel de l'avancement du programme partenarial fin 2009.
- de fixer à 4 559 440 € le montant de la subvention globale 2009 à l'Aurba (dont 4 358 150 € au titre du programme partenarial).
- d'autoriser le président à signer la convention particulière afférente au programme partenarial.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
M. le Président Vincent FELTESSE ne prend pas part au vote  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 mars 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
1 AVRIL 2009

PUBLIÉ LE : 1 AVRIL 2009

M. MICHEL LABARDIN